

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 15 Mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 27 Mars 2017 à 14 H 00.

ETAIENT PRESENTS :

- Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : M. GUIN, Président, Mesdames ANCEY, GOTTRA, REZOUALI, Mrs CERVANTES, CHRISTOS, COSTA, DEMANSE, GRANIER, MOUREAU (arrivé à la délibération n°4), PALMA, et PONCE.
- Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Madame MARTINEZ, Mrs BERARD, FOURNET, GABERT, GRAU, LAGNEAU et PARIGOT.
- Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Monsieur KLEIN.

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr MACHABERT par Mr BERARD, Monsieur BARDISA par Mme ANCEY, Monsieur BAYON DE NOYER par Mr GUIN, Mme ANDRZEJEWSKI par Mr KLEIN.

ETAIENT EXCUSES : Madame DUPRAT, Mrs BEL, COUSTON, FOUILLER, HARELLE, MOLLAND, MUS et PHALY.

Assistaient également : Mme MASANTE et Mr JULLIEN.

Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 20 Procurations : 4 QUORUM : 17

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.
La séance est ouverte à 14 h 10 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

Approbation du procès-verbal du Comité du 20 Février 2017

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation au PV.
Le Président propose de le mettre aux voix.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

1°) MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le comité syndical a délibéré au début du mandat, le 15 mai 2014 pour fixer le montant des indemnités du Président et des 7 vice-présidents ; cette délibération fixait le montant maximal par référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique ;

Le nouvel indice terminal de référence de la fonction publique ayant été fixé à 1022, au 1er janvier 2017, puis 1028 au 1er janvier 2018, il convient de modifier la délibération initiale de 2014.

Il est proposé au comité syndical de délibérer pour modifier sa délibération initiale, en précisant en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Il convient que le conseil délibère.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

2°) COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité délibère pour approuver le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

3°) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

L'article L2121-14 du CGCT stipule que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président » et que le Président « doit se retirer au moment du vote ».

Il est proposé d'élire un Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 du syndicat, Monsieur Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, est candidat pour assurer la Présidence de l'assemblée pendant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 du syndicat.

Il convient que le Comité délibère pour élire Mr DEMANSE, Président de séance pour le vote du compte administratif.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

4°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-Président

⇒ Arrivée de Monsieur MOUREAU à 14 h 30.

Sous la Présidence de Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, statuant sur le Compte Administratif 2016 dressé par le Président Mr Joël GUIN, le CA 2016 est présenté au Comité, à partir d'un document synthétique. Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le CA 2016 peut ainsi se résumer :

CA 2016	Prévu HT	Réalisé HT
Dépenses de fonctionnement	12 595 436.00	7 542 931.81
Recettes de fonctionnement de l'exercice	12 595 436.00	10 632 688.04
Excédent de l'exercice		3 089 756.23
Excédent reporté		2 012 035.34
Excédent global		5 101 791.57
Dépense d'investissement	7 071 631.00	3 118 289.14
Recettes d'investissement	7 071 631.00	3 004 969.74
Déficit de l'exercice		- 113 319.40
Déficit reporté		- 2 945 230.63
Déficit cumulé		- 3 058 550.03
Résultats global 2016 de l'exercice		+ 2 976 436.83
Résultat cumulé		+ 2 043 241.54

Le Comité Syndical délibère pour approuver le CA 2016.

Mr GUIN, Président, ne prend pas part au vote.

VOTE	
POUR :	22
ABSTENTION : Mr CERVANTES	1

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

5°) AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Compte tenu des résultats dégagés et reportés au CA 2016, il est proposé au Comité de procéder à la couverture du déficit d'investissement 2016 par une partie de l'excédent de fonctionnement. L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et le résultat excédentaire d'exploitation cumulé s'élève à un montant de 5 101 791.57 €

Il est proposé au Comité l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :

- Article 002 – Excédent reporté..... 2 101 791.57 €
- Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés..... 3 000 000.00 €

Le Comité délibère pour approuver cette affectation, qui permettra d'équilibrer le Budget Primitif 2017.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

6°) BUDGET 2017

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le projet de Budget 2017 est présenté et commenté au Comité à partir d'un document synthétique par Monsieur JULLIEN.

Le Président propose d'adopter le projet du Budget 2017 qui s'équilibre:

BUDGET 2017	€ HT
Dépenses de fonctionnement	12 474 372.00
Recettes de fonctionnement	12 474 372.00
Dépenses d'investissement	7 008 751.00
Recettes d'investissement	7 008 751.00
Total budget	19 483 123.00

Le Comité délibère pour approuver le budget présenté.

VOTE	
POUR	23
ABSTENTION	1 (Mr CERVANTES)

7°) PROPOSITION DE REPARTITION DES PARTICIPATIONS 2017 DES COMMUNAUTES

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Comité est appelé à voter les participations des collectivités pour l'année 2017 telles qu'indiquées à l'article 74751 du Budget 2017 et dont le détail figure en annexe du budget.

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

Le Budget 2017 s'équilibre avec une participation des trois EPCI à hauteur de 7 782 000.00 € HT soit 8 560 200.00 € TTC soit une baisse de - 2.73 % par rapport à 2016.

Le Président propose d'adopter les participations des collectivités telles qu'indiquées à l'article 74751 du Budget 2017 et dont le détail figure en annexe du budget.

COLLECTIVITES	MONTANT HT	MONTANT TTC	%
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	5 744 084.00	6 318 492.00	73.81 %
Communauté de communes « Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse »	380 042.00	418 046.00	4.88 %
Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »	1 657 874.00	1 823 662.00	21.30 %
TOTAL	7 782 000.00	8 560 200.00	100.00 %

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

ADMINISTRATION GENERALE

8°) DEMANDE D'AGREMENT AU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le SIDOMRA, établissement public de coopération intercommunale, collectivité territoriale, est éligible au dispositif du service civique, crée par la loi de 2010.

Ce dispositif, à destination des jeunes de 16 à 25 ans, sur une durée de 6 à 12 mois, permet à des jeunes volontaires d'engager des actions citoyennes pour l'intérêt général ; l'environnement fait partie des nombreux thèmes ouverts au service civique.

Le dispositif est financé à hauteur de 467 euros/mois par l'Etat et un complément de 106 euros/mois par la collectivité d'accueil, soit 573 euros mois, pour une durée représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Il pourrait être envisagé de créer 2 postes de services civiques, à l'échelle du SIDOMRA, pour renforcer les actions intercommunales, à destination des communautés adhérentes et de leur population.

Dans un premier temps, il convient que le comité délibère, pour avoir recours à des jeunes (2) en service civique et déposer un dossier d'agrément auprès de l'Agence du service civique.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

INFORMATIONS DIVERSES :

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 15h30.

Le Secrétaire de Séance,
Etienne KLEIN
Vice-Président

